



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

NOV 1 1988

A/C.4/43/L.8  
28 octobre 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Quarante-troisième session  
QUATRIEME COMMISSION  
Point 115 de l'ordre du jour

PLANIFICATION DES PROGRAMMES

Lettre datée du 27 octobre 1988, adressée au Président de l'Assemblée  
générale par le Président de la Quatrième Commission

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, en vous priant de bien vouloir la transmettre à son destinataire, une lettre que j'adresse au Président de la Cinquième Commission au sujet du point 115 de l'ordre du jour intitulé "Planification des programmes".

Le Président de la Quatrième Commission,

(Signé) Jonathan C. PETERS

Annexe

LETTRE DATEE DU 27 OCTOBRE 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA CINQUIEME  
COMMISSION PAR LE PRESIDENT DE LA QUATRIEME COMMISSION

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 12 octobre 1988 (A/C.4/43/L.5, annexe), dans laquelle vous sollicitiez les vues de la Quatrième Commission sur les chapitres pertinents des révisions du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (prolongée jusqu'à 1991) (A/43/6 et Corr.1) et sur la note du Secrétaire général contenant le projet d'introduction au plan à moyen terme pour la période 1992-1997 (A/43/329).

A sa 9e séance, le 19 octobre 1988, la Quatrième Commission a décidé d'inviter ceux de ses membres qui le souhaitent à faire connaître par écrit leur point de vue sur ces documents. Je tiens à porter à votre connaissance qu'à la suite de cette décision, j'ai reçu trois communications : une lettre datée du 21 octobre 1988 émanant du Représentant permanent de l'Ethiopie auprès de l'Organisation, agissant en sa qualité de président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, une lettre datée du 21 octobre 1988 émanant du Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation, et une autre lettre datée du 25 octobre 1988 émanant du Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation. Je vous prie de trouver ci-joint copie de ces trois communications, pour examen par la Cinquième Commission.

Le Président de la Quatrième Commission,

(Signé) Jonathan C. PETERS

Appendice I

LETTRE DATEE DU 21 OCTOBRE 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA QUATRIEME COMMISSION PAR LE PRESIDENT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 12 octobre 1988 qui vous a été adressée par le Président de la Cinquième Commission (A/C.4/43/L.5) et de vous prier, en ma qualité de président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, de bien vouloir transmettre les observations qui suivent concernant les chapitres pertinents des révisions du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (prolongée jusqu'à 1991) et le projet d'introduction du Secrétaire général au plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

Comme vous vous en souviendrez, dans ma lettre datée du 30 octobre 1987 (A/C.4/42/L.10), je vous avais fait part et, par votre intermédiaire, je faisais part au Président de la Cinquième Commission, de la profonde inquiétude manifestée par des membres du Comité spécial devant l'absence remarquable de toute référence aux tâches qui restent à accomplir en matière de décolonisation dans les questions traitées dans la documentation relative au plan à moyen terme pour la période 1990-1995 qui requerront probablement l'attention de l'Organisation des Nations Unies au cours de cette période.

Je tiens à cet égard à prendre acte avec satisfaction que la liste des questions, qui de l'avis du Comité du programme et de la coordination, pourrait constituer un cadre permettant de définir les priorités, comporte les points relatifs à la décolonisation et à la Namibie en tant que priorités concernant les questions politiques (A/43/16 (Partie II), par. 23). Je prends acte également que l'aperçu général donné par le Secrétaire général dans son projet d'introduction au plan à moyen terme pour 1992-1997 de l'état d'avancement du processus de décolonisation en cours, de son analyse des tâches qui restent encore à accomplir à cet égard, ainsi que de la réaffirmation par lui que le Secrétariat continuera d'aider dans leur tâche les organes de l'ONU chargés de s'assurer que les Etats Membres responsables de l'administration des territoires sous tutelle et des territoires non autonomes respectent bien les dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/43/329, par. 43).

Etant donné que l'Organisation marquera en 1990 le trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la communauté internationale se doit de continuer à déployer de plus grands efforts pour aider effectivement les peuples des derniers territoires sous tutelle et non autonomes, de manière à leur permettre d'exercer pleinement et librement leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. A cette fin, je serais

heureux que la Cinquième Commission maintienne, mutatis mutandis, tout au long de la période du budget-programme sous référence, les orientations générales du grand programme concernant les affaires politiques, la tutelle et la décolonisation.

Le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

(Signé) Tesfaye TADESSE

Appendice II

LETTRE DATEE DU 21 OCTOBRE 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA  
QUATRIEME COMMISSION PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU MEXIQUE  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer au document A/C.4/43/L.5, en date du 18 octobre 1988, où est reproduite la lettre que le Président de la Cinquième Commission vous a adressée au sujet du point 115 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, "Planification des programmes".

Vous trouverez ci-jointes les observations du Mexique se rapportant au point précité et concernant la structure du plan à moyen terme qui pourrait être proposé par le Secrétaire général de notre organisation :

Durant sa dernière session, le Comité du programme et de la coordination (CPC) a longuement étudié cette question de la structure du plan à moyen terme que doit présenter le Secrétaire général.

Le CPC lui-même est parvenu à une première conclusion à ce sujet et a recommandé que durant la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, chacune des grandes commissions, de son côté, analyse "de manière approfondie et avec toute l'attention voulue" le contenu à donner au plan à moyen terme.

En ce qui concerne les travaux de l'Assemblée générale et de la Quatrième Commission, la structure proposée reste vraiment trop sommaire et de multiples ambiguïtés en diluent les axes essentiels.

La décolonisation, qui est l'un des domaines où notre organisation a le mieux réussi, n'est que très vaguement mentionnée : il semblerait que l'on soit arrivé à la conclusion qu'il n'existe plus aucun régime colonial dans le monde et que la communauté internationale est tout entière constituée d'Etats libres et souverains.

Les propositions sont essentiellement axées sur la solution de questions comme la sécurité internationale, le désarmement et le terrorisme, questions sur lesquelles l'ONU devrait se concentrer.

La réduction des grands programmes qui est envisagée est très inquiétante; de plus, la proposition qui prévoit de ramener les grands programmes à quatre est non seulement insatisfaisante mais encore incomplète.

Ainsi, selon la structuration proposée, le grand programme I, qui comprendrait les activités de la Quatrième Commission, se présenterait comme suit :

Grand programme I. Maintien de la paix et de la sécurité, désarmement et autodétermination des peuples.

Programme (sous-groupe de) :

1. Bons offices, y compris missions spéciales, opérations de maintien de la paix, missions d'enquête, information.
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité.
3. Affaires politiques et affaires de l'Assemblée générale.
4. Questions politiques spéciales, égalité des droits et autodétermination.
5. Désarmement.
6. Elimination de l'apartheid.

Il est tout à fait surprenant que ce grand programme I tel qu'il est proposé ne mentionne aucunement la décolonisation et la question de Namibie, alors que ces deux sujets revêtent une importance capitale dans nos travaux, surtout en ce moment.

Il en irait tout autrement, si, par exemple, - et cela devrait être mûrement étudié - on intitulait le grand programme I :

"Maintien de la paix et de la sécurité internationales, désarmement, décolonisation et autodétermination des peuples".

De même, parmi les sous-programmes mentionnés, il conviendrait de restructurer le sous-programme 4 :

"4. Questions de politique spéciale, égalité des droits, décolonisation et autodétermination des peuples."

et d'ajouter un sous-programme 7 :

"7. Namibie."

J'appelle également votre attention sur les considérations ci-après, qui ressortent tant des négociations au sein du CPC que des consultations officielles tenues par la Mission mexicaine et des vues qui lui ont été communiquées :

a) Le CPC a décidé d'analyser de manière aussi détaillée et approfondie que possible chacune des rubriques dont traitent respectivement les grandes commissions;

b) Lors de cette analyse, il sera tenu compte des opinions de chacune des commissions; aussi conviendrait-il que celles-ci consacrent assez de temps à examiner la question et à entendre les différents points de vue;

c) D'autres commissions examinent actuellement toutes ces questions dans le cadre de leurs différents groupes régionaux, voire au sein du Groupe des 77. La Quatrième Commission pourrait envisager de faire de même.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire publier, si cela ne présente pas de difficultés, les présentes observations comme document de la Quatrième Commission.

Le Représentant permanent du Mexique  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Mario MOYA-PALENCIA

Appendice III

LETTRE DATEE DU 25 OCTOBRE 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE  
LA QUATRIEME COMMISSION PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE  
L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La délégation argentine a l'honneur de se référer à la lettre, datée du 12 octobre 1988, que vous a adressée le Président de la Cinquième Commission au sujet du point 115 de l'ordre du jour, "Planification des programmes", lettre reproduite dans le document A/C.4/43/L.5.

J'appelle à ce sujet votre attention sur ce que la délégation argentine a déclaré, lors de la vingt-huitième session du Comité du programme et de la coordination au sujet du projet d'introduction au plan à moyen terme pour la période commençant en 1992, en particulier en ce qui concerne la nouvelle structure à donner à ce plan.

En ce qui concerne les questions relevant de la compétence de la Quatrième Commission, cette déclaration soulignait ce qui suit :

"L'autodétermination des peuples est un principe fondamental mais l'évolution de celui-ci, à travers la résolution 1514 (XV) et les résolutions adoptées par la suite, a nuancé la question de la décolonisation et a amené à prendre en compte l'existence de cas particuliers. Aussi préférierions-nous que l'on parle de décolonisation."

La délégation argentine concluait de même :

"En ce qui concerne les questions politiques, nous devons réitérer que nous préférierions que l'on continue à parler de décolonisation plutôt que d'autodétermination."

La délégation argentine tient à redire qu'elle considère, comme certaines autres délégations, que les questions relatives à la Namibie et à la décolonisation doivent expressément figurer dans le grand programme I envisagé (par. 59 du rapport du CPC).

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Marcelo E. R. DELPECH

-----